



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 30 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 du mois de novembre, le conseil municipal de Saint Jean Pierre Fixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à 13 h 30, sous la présidence de Mme Julie Rachel, maire de Saint Jean Pierre Fixte

Date de convocation : 25 Novembre 2020
Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS : MM. RACHEL Julie, JOSSE Alain, DESBRUGERES Serge, CHARON Gérard, TROUILLARD Jean, PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly

ABSENTS EXCUSES : SERMADIRAS Marie-Hélène (pouvoir à G. CHARON), MAROLLES Elisabeth (pouvoir à A. JOSSE), BOULOUX Stéphanie (pouvoir à J. RACHEL), DESBRUGERES Béatrice (pouvoir à S. DESBRUGERES)

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

Secrétaire de séance : MONERIE Nelly

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT ACHAT DE NOEL

Madame Desbrugères ayant fait l'avance d'achats de draisennes pour le Noël des enfants, il convient de lui rembourser la somme de 70 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 70 € à Mme Desbrugères.

Mr et Mme Desbrugères ne prennent pas part au vote.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SALLE POLYVALENTE : PROPOSITION DE RETRAIT DU SYNDICAT

Madame le Maire et Mme Monérie évoquent la réunion du Syndicat intercommunal de la salle polyvalente du mardi 24 novembre 2020.

La salle des fêtes n'ayant pas été louée suite à la crise sanitaire, une demande de participation financière de 300 € a été formulée auprès de la commune afin d'équilibrer le budget 2020.

Madame le Maire rappelle que la participation financière annuelle est passée de 300 € en 2017 à 500 en 2018.

A compter de 2019 la participation annuelle a été fixée à 590 €.

Madame le Maire propose de se retirer du syndicat n'y voyant pas d'intérêt pour la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se retirer du Syndicat Intercommunal de la salle polyvalente de Souancé au Perche dès le 01/01/2021.

Concernant la demande de participation financière, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander le bilan prévisionnel faisant apparaître un déficit et de participer à hauteur de 8 % conformément aux statuts.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 00.